



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU LUNDI 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le lundi treize avril à vingt heures en salle du conseil de la Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric Thiébaud.

Présents : Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Michel Palleau, Maud Colbois, Henri Demonceaux, Sylvie Ollivier-Henry, Didier Porée, Corinne Deloges, Jonathan Laban-Bounayre, Olivier Perrin, Patrice Commins, Isabelle Michel, Stéphanie Capioux, Eric Lenoir, Myriam Delaunay, Pascal Pelletier, Marême Bossier, François Sarazin.

Absents excusés :

- Madame Vanessa Declerck donne pouvoir à Madame Isabelle Michel.

ORDRE DU JOUR

1- Vote des taxes

Le maire, Éric Thiébaud, ouvre la séance à 20h00, en présentant l'ordre du jour.

Il rappelle l'obligation de voter le budget d'ici le 15 avril de chaque année sauf en cas de nouvelle équipe. Dans ce cas, la date limite est reportée à la fin du mois d'avril, comme c'est le cas présentement, suite aux élections municipales du 15 mars dernier.

Éric Thiébaud explique que la précédente équipe municipale n'a pas souhaité voter de budget avant les élections municipales afin de laisser toute latitude à la nouvelle équipe issue des urnes.

Il rappelle les engagements de campagne pris par la liste A l'écoute du Val : pas d'augmentation de la part locale des taxes foncières.

A l'inverse, il justifie l'augmentation de la taxe d'habitation de 13% à 13,5% par le fait que cela ne concerne uniquement les résidences secondaires présentes sur la commune, dont les recettes pour Le Val-Saint-Germain sont très faibles : environ 16 000 euros.

Éric Thiébaud donne la parole à Henri Demonceaux, maire adjoint aux finances. Celui-ci explique que les taxes foncières bâti et non-bâti sont une source de revenus majeure pour la commune, aux alentours d'un million vingt mille euros. La taxe d'habitation est une recette très marginale en comparaison, aux alentours de 16 000 euros.

Il rappelle que la part de la taxe foncière sur le bâti (TFB) est fixée à 37,00 % de la base (pas d'augmentation) et la part de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) à 64,00 % de la base (pas d'augmentation).

Une légère augmentation de la taxe d'habitation (TH) est proposée : de 13,00 à 13,50 %, soit une hausse de revenus de 600 euros environ. Il précise que la base diminue.

Isabelle Michel demande si la Communauté de Communes a déjà fixé son taux d'imposition. Éric Thiébaud et Henri Demonceaux indiquent que ce n'est pas le cas.

Nelly Larousse prend la parole pour ajouter un élément d'information : on ne peut pas augmenter inconsidérément les taux d'une année sur l'autre car sinon, cela peut être retoqué par la Trésorerie.

Olivier Perrin demande si le prévisionnel donné par l'Etat est fiable. Éric Thiébaud et Henri Demonceaux répondent que l'Etat a tendance à être prudent. Donc que les recettes ne devraient pas être en deçà des chiffres énoncés.

Vote :

Pour : 19 votes présents ou représentés

2- Vote du budget

Après une brève introduction, Éric Thiébaud redonne la parole à Henri Demonceaux.

Celui-ci débute par une présentation pédagogique du travail de la Commission des Finances. Ses objectifs : planifier, contrôler, informer, alerter, adapter les comptes.

En simplifiant, il explique qu'un budget se divise en deux sections :

- Fonctionnement : dépenses du quotidien, opérations de gestion courante ;
- Investissement : dépenses de long terme, dépenses améliorant le patrimoine.

Les deux sections du budget doivent être respectivement à l'équilibre.

Il revient ensuite sur les principaux postes budgétaires.

Sur la partie Fonctionnement, il indique que les frais de Personnel ont représenté en 2025 un montant de 601 000 euros. Il propose d'augmenter ce montant à 615 000 euros pour 2026, pour prendre en compte les éventuelles augmentations du point d'indice par exemple.

Il précise que les charges à caractère général ont représenté 564 000 euros en 2025. Proposition pour 2026 : 648 000 euros.

Virement à la section Investissement : 544 000 euros effectués en 2025. Proposition pour 2026 : 624 000 euros. Ce virement, qui est une dépense de la section Fonctionnement, est destiné à équilibrer le budget Investissement

Pour l'information de tous, Henri Demonceaux annonce que les indemnités des élus (maire, adjoints, conseillers délégués) représentent un coût de 54 000 euros.

Sur la partie recettes, le résultat de Fonctionnement reporté est de 575 000 euros réalisés en 2025. Proposition pour 2026 : 437 000 euros après le calcul selon les normes d'affectation des résultats.

Henri Demonceaux conclut en indiquant que le budget de la commune est d'environ 2 millions d'euros.

Sur la partie Investissement, il cite les principales affectations :

Dépenses :

Solde d'exécution section Investissement reporté : 476 000 euros après le calcul selon les normes d'affectation des résultats.

Immobilisations corporelles : 500 000 euros. Ceci permet d'envisager des travaux et des améliorations du patrimoine. Un rappel, le montant en 2025 était de 770 000 euros (atelier et salle des associations dans le parc).

Emprunts et dettes assimilées : 151 000 euros.

Recettes :

Virement de la section Fonctionnement : 624 000 euros.

Dotations et fonds de réserves : 531 000 euros

Total des recettes : 1 160 000 euros

Note : pour la clarté de la présentation, les montants été arrondis au millier d'euros

Vote :

Pour : 19 présents ou représentés

3- Questions diverses : Affichage légal

Eric Thiébaud souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour. Elle est relative à l'affichage légal.

Les délibérations et arrêtés doivent être diffusés. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, une délibération peut définir les modalités.

En pratique l'affichage légal de la mairie est assuré via les panneaux officiels sur la grille de la mairie. Il propose de l'acter via ce projet de délibération.

Vote :

Pour 19 présents ou représentés

A titre d'information, Michel Palleau, adjoint à l'urbanisme, prend la parole pour évoquer le futur schéma directeur d'assainissement qui s'appliquera à la commune.

En 2027 et les années suivantes, la rue de la poterie se verra remplacer 200 à 300 m de tuyaux. Une section de la rue de Bouville et de la rue du village seront également concernées.

Il précise que deux secteurs seulement du village (le haut du chemin des bienfaits notamment) ne sont pas en assainissement collectif Elles le resteront car le coût, 40 000 euros par habitation environ, serait trop élevé pour le syndicat. Cela représente une douzaine d'habitations non raccordées.

Henri Demonceaux évoque le projet de la Commission des Finances d'extraire les données budgétaires des lignes de compte pour les présenter en fonction des projets qu'elles représentent afin de fournir un meilleur suivi aux différentes commissions.

Il présente la suggestion d'Isabelle Michel d'analyser les dépenses de consommation courante pour y trouver des économies substantielles sans impacter le fonctionnement, tout en maintenant une logique du mieux disant et non du moins disant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Fait au Val Saint Germain, le lundi 13 avril 2026

Le Maire Éric Thiébaud

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Thiébaud', written over a horizontal line.